



# Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais

Office des Sports  
Rue Général Giraud  
42300 Roanne

N° Siret : 752 903 385 00017

[securite-cyclisme-en-roannais@laposte.net](mailto:securite-cyclisme-en-roannais@laposte.net)

**Président :**  
Bernard DUPERRON  
Tél : 06 30 86 41 30

**Vice-président :**  
Aimé MOLLIE

**Secrétaire :**  
Charles-Henri VIGOUROUX

**Trésorier :**  
Pierre DISSARD

Monsieur Michel ZOBOLI  
Commissaire-enquêteur  
Mairie  
Le Bourg  
42720 Pouilly-sous-Charlieu

9 décembre 2016

**Objet :** Contribution à l'enquête publique sur la voie verte Saint-Pierre-la-Noaille – Roanne.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Notre association est formée de cyclistes dans tous les usages du vélo, déplacements quotidiens en ville, balades familiales, sport de compétition, cyclotourisme, VTT, ...

Depuis sa création en 2005 elle est active pour promouvoir la réalisation d'une voie verte reliant à Roanne celle d'Iguerande en Saône-et-Loire. Le Département nous reconnaît comme interlocuteurs représentatifs des cyclistes et nous avons participé aux concertations pour l'élaboration du Schéma départemental de développement du vélo puis lors de l'étude de cette voie verte.

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à l'enquête publique nous l'avons présenté à notre Assemblée générale annuelle le 16 novembre pour en débattre. La synthèse a été faite en réunion de bureau le 30 novembre et nous vous adressons les observations suivantes.

## **Observation N°1 :**

Revêtement pour le tronçon N°3 compris entre Briennon et Roanne.

Le revêtement en stabilisé compacté proposé dans le projet ne correspond pas au cahier des charges du Schéma national des véloroutes et voies vertes<sup>1</sup> du 5 janvier 2001 qui stipule en page 4 – paragraphe 1-2 : « Les voies vertes sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes en mobilité réduite, et dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du

---

<sup>1</sup> Téléchargeable sur le site du Ministère du Développement durable :  
[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cahier\\_des\\_charges\\_mai\\_2001.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_des_charges_mai_2001.pdf)

tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. »

Dans le dossier soumis à l'enquête il est précisé au chapitre III - Présentation du projet – paragraphe III.2.4. Tronçon 3 de Briennon à Roanne : « La couche de roulement retenue pour la création de cette section ne permettra pas la labellisation handicap. » En fait, non seulement cette couche de roulement en stabilisé compacté exclurait les fauteuils roulants et d'autres personnes à mobilité réduite mais exclurait aussi les cyclistes en vélo à pneus fins ainsi que les rollers.

Il est à noter qu'un revêtement en stabilisé compacté se dégrade rapidement avec la fréquentation, la pluie, ainsi que la végétation. En plus un stabilisé compacté ne pourra pas supporter un moyen mécanique de ramassage des feuilles en période automnale.

L'exemple de la voie verte Balbigny – Nervieux en stabilisé compacté montre qu'en peu de temps la végétation a envahi la voie.

Nous demandons que le revêtement soit du type enrobé dense afin d'accueillir tout les types de pratiquants : cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite.

### **Observation N°2 :**

Traversée de Pouilly-sous-Charlieu.

L'itinéraire indiqué dans le projet prévoit le passage par l'ancienne voie ferrée, puis par la rue du Port et un détour avec passage sous le pont de la Loire. Cet itinéraire allongé et compliqué présente une mauvaise lisibilité par les usagers qui de ce fait ne l'emprunteront pas. La rue du Port comporte une étroitesse et des courbes gênant la visibilité, ainsi qu'un flux de circulation automobile non négligeable. Les points cités concourent à sa dangerosité.

Nous demandons un accès direct au pont de la Loire depuis l'ancien passage à niveau, en aménageant des bandes cyclables sur la RD4 (rectiligne, 400 mètres).

### **Observation N°3 :**

Limitation de la vitesse au niveau du pont de la Loire.

Les trottoirs cyclables sur le pont étant séparés de la chaussée seulement par une bordure, il paraît nécessaire de réduire la vitesse de la circulation afin d'éviter des effets de souffle, notamment lors des passages de poids-lourds qui pourraient déséquilibrer les cyclistes.

### **Observation N°4 :**

Tronçon compris entre l'ex-pont Gardet (au droit du centre pénitentiaire) et la caserne des sapeurs pompiers de Roanne.

Sur ce tronçon, il est à noter un flux de circulation automobile dû à la desserte de la Société Protectrice des Animaux, à la station d'épuration et aux jardins ouvriers. Le week-end, de très nombreux promeneurs fréquentent ce même tronçon, beaucoup accompagnés de chiens.

Aussi, afin d'éviter des conflits entre usagers, voire des accidents, nous demandons que la voie verte soit séparée de la route existante.

### **Observation N°5 :**

Arrivée de la voie verte au port de Roanne.

La voie verte débouchant au port de Roanne, quasiment au centre de la ville, il est primordial que cette arrivée dans le site du port soit particulièrement qualitative. Il faut aussi prendre en compte sa continuité en direction de Villerest et de la future véloroute qui rejoindra Saint-

Just-Saint-Rambert via St-Jean-St-Maurice, le Château de la Roche, Balbigny et Feurs. La ville de Roanne devra prendre soin d'intégrer la voie verte dans le projet urbain des Bords de Loire.

Cette voie verte entre Saint-Pierre-la-Noaille et Roanne raccordée à la voie verte existante de Saint-Yan à Iguerande constituera une avancée importante dans l'itinéraire La Loire à Vélo de l'estuaire à la source. Cet équipement permettra un développement touristique du Roannais, et offrira à la population locale et régionale la possibilité de pratiquer des activités sportives et de loisirs en famille et en sécurité.

Notre association Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais a toujours milité de façon constructive pour un tel équipement. Elle se félicite de l'avancement de ce projet et souhaite continuer à être impliquée dans le suivi de sa réalisation.

le président,  
Bernard DUPERRON



le vice-président,  
Aimé MOLLIE



le secrétaire,  
Charles-Henri VIGOUROUX



P.J. :

- cahier des charges du Schéma national des véloroutes et voies vertes ;
- diaporama des voies vertes les plus proches du Roannais : comparaison de leurs revêtements et des usages qu'elles permettent ;
- plan des itinéraires dans Pouilly-sous-Charlieu.